

des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, au lieu de ses
séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 19/12/24**1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27****2°- Conseil Municipal convoqué le 13/12/24****3°- Présents :**

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Tristan DELEHONTE, M. Grégory MITTENAERE *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*,
- Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*,

4°- Pouvoirs :

- M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Catherine CAPOEN, Conseillère Municipale,
- Mme Christelle CORNARD, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère Déléguée,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Amandine VASSEUR, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Patrick HELLIN, Conseiller Municipal,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller Délégué,

5°- Secrétaire de séance : Tristan DELEHONTE.**6°- Absent excusé :** Néant**7°- Absent non excusé :** Néant**8°- Membre démissionnaire :** Néant

Délibération n°2024-12-04

CIMETIÈRE COMMUNAL - RÉVISION DES TARIFS**Rapport de M. Michel SPANNEUT, Conseiller Délégué au Cimetière*****Exposé :***

Par délibération du 23 mars 2023, les tarifs des concessions, superpositions, concessions dans le columbarium, taxes et droit d'enregistrement ont été fixés.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 5 décembre 2024, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025.

	Proposition 1 ^{er}	
	Prix en € du terrain	Pris en € du m2
<u>CONCESSION</u>		
Cinquantenaire (2.5m ²) (vente ou renouvellement)	839,00€	335,60€
Trentenaire (2 m ²) (vente ou renouvellement)	277,00€	138,50€
Renouvellement centenaire (2.5m ²)	1547,00€	618,80€
Renouvellement 15 ans pour concession cinquantenaire	252,00€	
Renouvellement 50 ans pour concession trentenaire	462,00€	
Terrain enfant 30 ans (vente ou renouvellement)	131,00€	
<u>SUPERPOSITION / REUNION DE CORPS</u>		
Perpétuelle	1730,00€	
Centenaire	572,00€	
Cinquantenaire	295,00€	
Trentenaire	113,00€	
Droit d'enregistrement (Perpétuelle)	88,00€	
<u>INHUMATION ET JUXTAPOSITION D'URNE</u>		
Concession perpétuelle	708,00€	
Concession Centenaire	355,00€	
Concession Cinquantenaire	177,00€	
Concession trentenaire	142,00€	
<u>COLOMBARIUM</u>		
Concession quinquenaire	429,00€	
Concession trentenaire	555,00€	
Juxtaposition concession quinquenaire	143,00	
Juxtaposition concession trentenaire	277,00€	
<u>CAVURNE</u>		
Concession quinquenaire	343,00€	
Concession trentenaire	555,00€	
Juxtaposition concession quinquenaire	143,00€	
Juxtaposition concession trentenaire	277,00€	
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>		
Ouverture de vasque	24,00€	

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs du cimetière communal comme indiqué ci-dessus dans l'exposé.

Transmis en Préfecture le 30 DEC. 2024
Acte certifié exécutoire à date de ce jour,

Pour extrait conforme,

Isabelle POLLET
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Tristan DELEHONTE
Secrétaire de séance,



